

# MEMOIRES

## DE L'EXTRACTION DES CORPS ÉTRANGERS DU CONDUIT AUDITIF EXTERNE.

---

« Un corps étranger du conduit auditif externe n'est nullement dangereux par lui-même ; ce qui est dangereux c'est l'intervention du médecin qui sans connaître les éléments de l'otologie, cherche à l'enlever en employant de mauvais procédés. »

(Lermoyez et Boulay. Thérapeutique des maladies de l'oreille. Tome I).

Les objets les plus divers peuvent être introduits dans le conduit auditif externe, mais pour en faciliter l'étude nous les diviserons en deux grandes classes : selon qu'il s'agisse de I corps inanimés ou II vivants.

### I.—CORPS INANIMÉS

Sans aucun doute les plus fréquents, ils sont des plus variés quant à leur nature, leur forme et leur dimension.

Tout aussi bien que nous, vous savez que les petits enfants ont la manie de s'introduire dans le nez ou les oreilles les corps étrangers les plus divers et de quelque nature qu'ils soient, noyaux de fruits, boulettes de papier, haricots, perles, boutons de chaussures, etc., etc.

Chez les adultes on rencontre surtout des fragments de substances introduites dans le conduit dans le but de calmer les douleurs de dents ou d'oreilles (morceaux de camphre, etc.) Ou bien ce sont des débris de cure-oreilles : perles en celluloides